

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 4 septembre 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6 absence motivée

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Francine Vendette, directrice générale, par intérim.

158-2018 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1** Projet de construction d'un immeuble multifonctionnel – TECQ – Prolongation du MAMOT pour compléter la programmation au 31 décembre 2018 et les travaux au 31 décembre 2019
 - 6.2** MMQ assurances – refus à l'ajout Bris de machine
 - 6.3** Demande d'appui – infirmière en milieu rural : Règles d'accès
 - 6.4** Maison de la famille Montcalm – publicité dans les neuf parutions de leur journal
 - 6.5** Présence du maire à Lanaudière économique – 17 sept. au montant de 125\$+taxes
 - 6.6** Demande d'appui pour des cadets policiers supplémentaires
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1** Avis de motion – code d'éthique des employés
 - 7.2** Projet de règlement – code d'éthique des employés
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1** Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

159-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

160-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Charles Smith l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

161-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Pierre Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 14 août 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

162-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

163-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

164-2018 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL – TECQ – PROLONGATION DU MAMOT POUR COMPLÉTER LA PROGRAMMATION AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET LES TRAVAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUIVI DES ANALYSES DE SOL)

Les tests de sol sont arrivés. Réunion du comité : m. Jean Bélanger, m. Lucien Chayer, m. Pierre Mercier et le maire Mario Racette avec l'inspecteur Robert Brunet, lundi 10 septembre à 19 h, à la mairie.

165-2018 MMQ ASSURANCES – REFUS À L'AJOUT BRIS DE MACHINE

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents qu'à la date du 8 juin 2018, la municipalité refuse l'option d'ajout Bris de machine dont la facture 278223, no de l'assuré MU63040 22 en date du 21 juin 2018.

Adoptée unanimement

166-2018 DEMANDE D'APPUI – INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL : RÈGLES D'ACCÈS

ATTENDU QUE l'accès à une infirmière en milieu rural s'applique seulement aux personnes âgées de 55 ans et plus;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre l'accessibilité de ce service aux personnes de 50 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Smith, et résolu à l'unanimité par les Conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Calixte dans sa requête adressée au Centre Intégré de la Santé et Services Sociaux de Lanaudière (CISSS de Lanaudière) d'autoriser le changement de l'âge minimal dans le cadre de l'entente pour le service des infirmières en milieu rural.

Adoptée unanimement

167-2018 MAISON DE LA FAMILLE MONTCALM – PUBLICITÉ DANS LES NEUF PARUTION DE LEUR JOURNAL

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, de commanditer un espace publicitaire dans le journal de l'association Carrefour Montcalm (ACFM), du mois de septembre 2018 et ce jusqu'au mois de juin 2019, pour un montant de 100 \$.

Adoptée unanimement

168-2018 PRÉSENCE DU MAIRE À LANAUDIÈRE ÉCONOMIQUE – 17 SEPTEMBRE AU MONTANT DE 125 \$

Sur la proposition de M. Pierre Mercier il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser le maire à participer à

Lanaudière Attractive, lundi 17 septembre 2018 au Château Joliette au coût de 125\$ plus taxes.

Adoptée unanimement

169-2018 DEMANDE D'APPUI POUR DES CADETS POLICIERS SUPPLÉMENTAIRES

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'appuyer la MRC, dans son soutien au comité de sécurité publique et sa demande à la SQ, pour une hausse des cadets policiers affectés au territoire du poste de la MRC de Montcalm.

Adoptée unanimement

170-2018 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'adopter l'avis de motion du projet de règlement numéro 126-2018, qui abroge et remplace le numéro 118-2016, concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

Adoptée unanimement

171-2018 PROJET DE RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'adopter le projet de règlement du code d'éthique des employés de la municipalité et lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 à 20 h, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 126-2018, qui abroge et remplace le numéro 118-2016, concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

Adoptée unanimement

172-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 21 163,23 \$ et les chèques émis pour le mois de septembre 2018 du # 6368 au 6392 totalisant 14 578.57 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

173-2018 VARIA

Aucuns varia

174-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 45.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Racette,
Maire

Francine Vendette,
Directrice générale par intérim

174-1-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Francine Vendette, directrice générale, par intérim, de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 172-2018, lesquelles s'élèvent à 35 741,80 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Francine Vendette,
Directrice générale par intérim